

# Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 13 mars 2024

Délibération n°DE\_2024\_03\_005

Nombre de délégués : 24  
Quorum : 13  
Votants : 17 dont 1 suppléant

AGEDI  
Dépôt Préfecture de la Meuse  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 29/03/2024  
055-200088961-20240313-DE\_2024\_03\_005-DE

L'an deux mille vingt-quatre et le treize mars, à 17 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 06 mars 2024, s'est réuni en Salle des fêtes de Belleville-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur André TROUSLARD, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Christophe CAPUT, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Stephane PERRIN

Monsieur Stephane PERRIN est désigné secrétaire de séance.

## 7.5 - Subvention d'ingénierie du Pays de Verdun

Monsieur Julien DIDRY, Président, expose ce qui suit :

"Le PETR poursuit la mise en œuvre de la stratégie de territoire, notamment dans le cadre de l'animation du PTRTE et de son volet numérique.

Les dispositifs régionaux permettent un accompagnement financier de la collectivité pour les salaires des agents selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Jean-Philippe TRAMONTIN Directeur – Missions techniques 80% Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024	60 000.00 €	Région Grand Est (32 %)	19 200.00 €
		Pays de Verdun (68 %)	40 800.00 €
Jimmy JOLTOK Animateur numérique – 1 ETP Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024	35 000.00 €	Région Grand Est (40%)	14 000.00 €
		Pays de Verdun (60%)	21 000.00 €
TOTAL	95 000.00 €	TOTAL	95 000.00 €

Le poste de direction occupé par Monsieur TRAMONTIN implique une prise en charge du salaire exclusivement sur ses missions techniques, en particulier la coordination de la démarche PTRTE, évaluées dans l'ensemble à 80% de son temps et soutenues à hauteur de 40% par le dispositif régional. La recherche d'autres financements potentiels est étudiée.

Pour accéder à ce dispositif, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider le plan de financement ci-dessus,
- engager la collectivité à prendre en charge la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées,
- autoriser le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet."

Entendu l'exposé qui précède,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil Syndical

**VALIDE** le plan de financement ci-dessus,

**ENGAGE** la collectivité à prendre en charge la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées,

**AUTORISE** le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

Le Président,

Julien DIDRY



Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme par le Président.